



AGENDA

Jeudi 12 décembre :

– 17h : Remise des prix de la Fondation Lus & Politia (salon Bonnefous – sur invitation)

Lundi 16 décembre :

– 15h : Communication de Pierre MOSCOVICI : « Le nouveau visage de la justice financière »



Vacances d'hiver



Lundi 6 janvier 2025 :

Ouverture du cycle « La Terre des hommes. Diverses facettes de la géographie » sous la présidence de Jean-Robert Pitte

– 15h : Communication de Sylvie Brunel « La Terre des hommes est belle. Une géographie amoureuse »

DÉPÔT D'OUVRAGES

J. de Larosière dépose l'ouvrage de Yves-Thibault de Silguy *Mémoires d'un corsaire. Navigation dans les eaux agitées du pouvoir* (Temporis, 2024, 228 p.)

F. d'Orcival dépose l'ouvrage de **G.H. Soutou**, *La grande rupture. 1989-2024. De la chute du mur à la guerre d'Ukraine* (Tallandier, 2024, 368 p.)



Séance du lundi 9 décembre

Le président Bruno Cotte accueille les élèves de Terminale du lycée Camille Claudel de Palaiseau qui assistent aujourd'hui à la séance de l'Académie.

ÉLECTION

Le président fait procéder à l'élection prévue ce jour pour pourvoir le fauteuil 2 de la section Philosophie, laissé vacant par le décès de Alain Besançon.

Carole Talon-Hugon est élue membre de la section Philosophie. Carole Talon-Hugon est philosophe, spécialiste d'esthétique et de philosophie de l'art. Elle est professeur des universités au département de philosophie de Sorbonne Université. Elle a été Présidente de la Société française d'esthétique et directrice de la *Nouvelle revue d'esthétique* aux Puf.

« Le Conseil d'État aujourd'hui »

Didier-Roland Tabuteau

Vice-Président du Conseil d'État

Didier-Roland Tabuteau commence par un constat qui s'impose : le Conseil d'État et la juridiction administrative sont de plus en plus sollicités. En 1990, les tribunaux administratifs jugeaient 58 000 recours ; en 2023, 243 000, et ce chiffre pourrait dépasser 275 000 en 2024. Le Conseil d'État supervise un ensemble juridictionnel vaste comprenant les tribunaux administratifs, les cours administratives d'appel, la Cour nationale du droit d'asile, et la commission qui prendra bientôt le nom de Tribunal du stationnement payant. Deux facteurs expliquent la place grandissante du juge administratif dans les débats sociétaux : d'une part, la nature des questions soumises, touchant des sujets cruciaux comme le climat ou la laïcité, d'autre part, l'essor de la procédure de référé, qui permet des jugements en urgence, rapprochant parfois la justice du temps médiatique. Par ailleurs, le Conseil d'État affirme sa présence publique à travers ses avis sur les projets de loi, rendus publics depuis 2015. Ces missions, inscrites dans un objectif d'intérêt général, un impératif de protection des droits et libertés, une exigence d'efficacité et un socle d'indépendance, forment le cœur de l'intervention du Conseil d'État.

D.R. Tabuteau souligne que l'intérêt général est une notion centrale, qui dépasse un simple arbitrage entre intérêts particuliers. Selon la définition de Jean-Jacques Rousseau dans *Le Contrat social*, l'intérêt général est l'expression de la volonté générale et nécessite que l'État dépasse les intérêts particuliers pour poursuivre des objectifs communs. Cette idée est renforcée par une déclaration du Conseil d'État de 1999, qui affirme que l'État est seul capable de synthétiser les intérêts de la société et de prendre en compte ceux des générations futures. L'intérêt général n'est pas en opposition avec les droits fondamentaux ou les intérêts particuliers ; il les intègre et les dépasse. Le juge administratif a pour mission de garantir l'intérêt général, en équilibrant les droits individuels et l'intérêt collectif.

Le service public a été, pour reprendre les mots de Bernard Stirn, la pierre angulaire à l'origine du droit administratif, avec une intrication nette entre droit administratif, personne publique et service public. Cette relation est née de l'arrêt Blanco (1873) qui a affirmé la spécificité des services publics et les règles qui leur sont applicables. Ce principe, qui interdit toute partialité, s'applique notamment dans les écoles publiques

et dans le domaine sportif, comme en 2023, où la Fédération française de football a imposé des règles de neutralité pour les compétitions sportives.

Le juge administratif est, par nature, le juge de l'excès de pouvoir. Il lui revient, en démocratie, de garantir que l'action des pouvoirs publics reste enserrée dans les limites de la loi et des règlements qui ont été édictés, ce qui est au fondement de l'Etat de droit.

Toutefois, le droit administratif ne peut être vu comme une simple création prétorienne. Bien que le juge ait élaboré des principes, il l'a toujours fait dans le cadre défini par le législateur ou par des normes internationales. En cas de manque de clarté, il interprète la loi en recherchant l'intention du législateur à travers les travaux préparatoires et les rapports officiels. Le juge exerce ses pouvoirs à la demande du législateur, et non de sa propre initiative. L'élargissement du contrôle du juge débute avec la loi du 24 mai 1872 qui marque la transition de la justice retenue à la justice déléguée et l'affirmation du rôle du Conseil d'État en tant que garant de l'intérêt général. Le contrôle exercé par le Conseil d'État s'est intensifié au fil du temps, s'étendant aux actes de droit souple mais aussi en vérifiant la légalité des actes sous tous leurs aspects et en assurant une indemnisation appropriée des préjudices. De plus, le législateur a renforcé l'efficacité de ce contrôle avec la loi de 2000, qui a introduit des procédures d'urgence, comme le référé-liberté, pour traiter des atteintes graves aux libertés fondamentales.

L'extension du contrôle a conduit le Conseil d'État à fixer des limites claires à son intervention. Il reste incompétent pour contrôler les actes de gouvernement, notamment ceux touchant aux relations entre les pouvoirs constitutionnels ou aux décisions diplomatiques. Il a également clarifié, depuis 2017, qu'il ne peut ordonner des mesures structurelles dans le cadre du référé-liberté, et a précisé en 2023 qu'il ne pouvait se substituer aux pouvoirs publics pour déterminer une politique publique.

La fonction consultative du Conseil d'État, bien que très ancienne, connaît un renouveau pour plusieurs raisons. Traditionnellement, elle se limitait aux projets de loi, d'ordonnances, aux décrets en Conseil d'État et aux avis demandés par le gouvernement. Cependant, le cadre de cette fonction a profondément évolué. Depuis la révision constitutionnelle de 2008, le président d'une assemblée peut saisir le Conseil d'État pour l'examen d'une proposition de loi. Le gouvernement peut également consulter le Conseil d'État, même lorsqu'il n'y est pas obligé par les textes et il le fait davantage en matière d'amendements aux projets législatifs. Une évolution majeure est l'abandon de la tradition de secret autour des avis rendus par le Conseil d'État. Depuis le 20 janvier 2015, les avis sont désormais rendus publics.

Dans ses missions consultatives, le Conseil d'État adopte une approche triple pour l'examen des textes. Il s'interroge d'abord sur la qualité rédactionnelle du texte, puis effectue une appréciation juridique. Enfin, il évalue l'opportunité administrative du projet en termes de stabilité juridique et d'efficacité pour atteindre les objectifs fixés. Le Conseil d'État n'hésite pas à suggérer une autre solution dans certains cas. En outre, le Conseil d'État joue un rôle particulier à l'égard des projets de loi constitutionnelle, notamment lors de l'inscription dans la Constitution, en 2024, de la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse.

Pour contribuer à l'efficacité de l'action publique, le Conseil d'État développe une approche prospective de plus en plus accentuée. Le Conseil d'État conduit notamment deux types d'études : celles commandées par le Premier ministre ainsi que l'étude annuelle, dont le thème est choisi par le Conseil lui-même. En 2024, une étude sur la souveraineté a été menée, abordant un sujet crucial pour toute nation. Cette étude a permis de rappeler que, bien que chaque État soit juridiquement souverain, il doit exercer sa souveraineté face à de nouveaux défis, comme la mondialisation, l'intégration européenne et la crise de la démocratie représentative. Les recommandations issues de cette étude sont organisées autour de trois axes : « Renforcer la citoyenneté active », « Améliorer l'articulation entre l'Union européenne et les États souverains » et enfin « Élaborer une "doctrine de la souveraineté" ». Dans les deux dernières études, le Conseil d'État a souligné l'importance du « temps long » dans la conduite des politiques publiques.

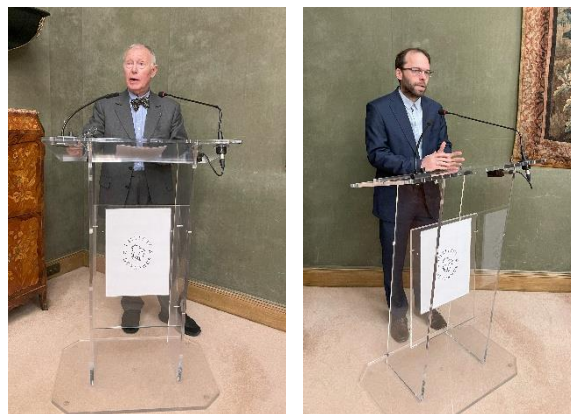
Didier-Roland Tabuteau conclut en soulignant l'importance du socle fondamental de l'indépendance sur lequel reposent les missions juridictionnelles, consultatives et prospectives du Conseil d'État. L'indépendance représente une indifférence aux pressions extérieures. Le juge ne doit craindre ni désirer quoi que ce soit de quiconque. L'indépendance est également une mise à l'écart des préférences personnelles et des passions de la société. Le Vice-président du Conseil d'État conclut en réaffirmant l'objectif du Conseil d'État : garantir l'État de droit, protéger les droits et libertés des citoyens et protéger l'exercice démocratique du choix de son destin par le peuple. Le Conseil d'État continue d'assumer cette responsabilité avec légitimité et enracinement dans l'histoire du pays.

À l'issue de sa communication Didier-Roland Tabuteau a répondu aux observations et aux questions que lui ont adressées **B. Cotte, P. Delvolvé, Y. Gaudemet, J.C. Casanova, J.C. Trichet, M. Bastid-Bruguière, H. Korsia.**

VIE DE L'ACADEMIE

Serge Sur a remis, ce lundi 9 décembre, le prix Thibaudet à David Teurtrie pour son ouvrage *Russie – Le retour de la puissance* (éditions DUNOD Poche, 2024).

Le prix est décerné annuellement à un ouvrage en langue française portant sur les relations internationales, ou à un recueil d'articles ou études en relations internationales.



ELECTION & NOMINATIONS



Le secrétaire perpétuel **Bernard Stirn** été élu au conseil d'administration de l'association des membres du Conseil d'Etat.



Rémi Brague et **François d'Orcival** ont été nommés au conseil pédagogique de l'Ecole Supérieure de Journalisme de Paris.

VIE DE L'INSTITUT DE FRANCE



Pierre Brunel a donné, ce lundi 9 décembre, une conférence à l'auditorium André et Liliane Bettencourt sur le thème « Don Juan dans la littérature du XVIIe siècle ».

DANS LA PRESSE ET SUR LES ONDES

Notre Dame et l'espoir



Haïm Korsia a présenté son dernier ouvrage *Comme l'espérance est violente* dans un podcast de Radio France en date du 1^{er} décembre dernier. Inspiré par Edmond Fleg, il y explore la foi et l'humanisme. Auteur prolifique, il enrichit sa réflexion avec ce livre, après des publications marquantes comme *Réinventer les aurores* ou *Ma vie avec Edmond Fleg*.



Le Grand-Rabbin de France a participé, ce samedi 7 décembre à la réouverture de Notre-Dame de Paris. Dans une interview au Point, il exprime son émotion pour ce lieu emblématique et souligne son engagement pour la fraternité entre juifs et chrétiens. La célébration marque la renaissance d'un symbole après cinq ans de travaux.

Comment sortir de la crise institutionnelle ?



Dans l'émission Commentaire du 7 décembre dernier, **Jean-Claude Casanova** et Jean-Marie Colombani ont abordé la situation politique actuelle avec l'ancien député, député européen et président de la commission des Affaires étrangères Jean-Louis Bourlanges.

Mandat d'arrêt international / Crise politique et censure



Dans un podcast diffusé le 3 décembre dernier, **Serge Sur** a analysé les motions de censure visant Michel Barnier après son recours au 49.3 pour le budget de la Sécurité sociale. L'académicien estime que l'interruption gouvernementale sera brève. Il met en lumière les risques politiques et financiers pour la France et la zone euro, tout en soulignant l'enjeu d'éviter un « chaos » institutionnel.



Il était l'invité, le 29 novembre dernier, du podcast Quid Juris pour analyser les implications juridiques des mandats d'arrêt de la CPI visant Benjamin Netanyahu et Yoav Gallant. Dans un échange avec Laurent Neumann, il explore les risques pour les accusés et l'impact potentiel sur le Proche-Orient.

L'avenir de l'Euro



Dans un article publié dans la *Revue politique et parlementaire* le 5 décembre dernier, **Jacques de Larosière** explore l'avenir de l'Euro et se demande s'il pourra rester viable à long terme.

Une année politique d'exception



Alain Duhamel a qualifié l'année politique à venir de la plus "imprévisible depuis 1968. Invité du Face-à-Face le 6 décembre, il a partagé son analyse des défis et tensions qui marqueront cette période.



Le 4 décembre, il a débattu avec Jean-Pierre Raffarin sur BFMTV à propos des scénarios « post-Michel Barnier ». Dans l'émission BFM Story, les deux figures politiques ont exploré les perspectives pour la France après cette crise gouvernementale.

À SAVOIR



Rémi Brague a animé une conférence lors de la 29^e édition du Salon des écrivains catholiques, ce samedi 7 décembre. Sur le thème « Comment vivre aujourd'hui selon la Providence ? », il a partagé ses réflexions avec les visiteurs.



Olivier Houdé a donné vendredi 6 décembre dernier une conférence devant la Première Chambre de la Cour des comptes, réunie en assemblée générale. L'Académicien y a exposé les données scientifiques actuelles sur la capacité du cerveau humain à résister à ses propres biais cognitifs, via des mécanismes de contrôle inhibiteur sous-tendus par le cortex préfrontal. **Olivier Houdé** y a en outre développé, à propos de l'école et des enfants, les implications et recommandations éducatives en la matière.



Dans le cadre d'un colloque sur les dialogues organisé par le Centre universitaire de Montauban, dépendant de l'Université de Toulouse Capitole, **Pierre Delvolvé** a présidé la séance initiale du 26 novembre sur le dialogue entre l'Etat et les cultes, à laquelle a participé notamment le Grand Rabbin **Haïm Korsia**.



Daniel Andler a donné une conférence le 5 décembre 2024 au Bar des Sciences de Meudon.



Il est intervenu le 3 décembre 2024 au colloque "Agile Approaches for Governing Emerging Technologies" organisé par la chaire « Gouvernance et régulation » de l'Université Paris-Dauphine et le Directeurat pour la science, la technologie et l'innovation de l'OCDE. Son intervention avait pour titre: "AI governance must rest for the most part on soft law, but not the one we have ».

PROCHAINS ÉVÉNEMENTS



La 17^e édition de la World Policy Conference, organisée par l'Ifri et présidée par son fondateur **Thierry de Montbrial**, se réunira du 13 au 15 décembre à Abou Dabi, avec la participation de **Jean-Claude Trichet**, **Haïm Korsia** et **Daniel Andler**. Les séances de la conférence sont retransmises en direct sur la chaîne YouTube de la WPC.



Le 13 décembre à 19h30, **Rémi Brague** sera l'invité du Cercle Saint-Honoré à l'Eglise Saint-Roch pour présenter son ouvrage *La Morale remise à sa place*.

Les détails joints sont accessibles (quand ils sont disponibles) en cliquant sur l'icône située à gauche de chaque brève.